



Barème d'honoraires

Offres De Vente

PRIX DE VENTE

Jusqu' à 50000 €	15.00 % TTC
De 51000 à 80000 €	10.00 % TTC
De 81000 à 150000 €	8.50 % TTC
De 151000 à 350000 €	7.50 % TTC
Au dela de 350000 €	6.00 % TTC

Les prix de vente indiqués sur nos parutions publicitaires s'entendent "honoraires à la charge des vendeurs inclus"

TVA 8.50 %

Offres De Location

Locaux d'habitation nus ou meublés (loi du 6/07/1989)

Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 €TTC du m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraires de visite du preneur, constitution de son dossier et rédaction du bail : 8 €TTC du m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3€ TTC du m2

Honoraires d'entremise et négociation : plafond 50% HT du loyer TTC

Locaux baux de droit commun

75% HT du loyer mensuel à la charge du bailleur

75% HT du loyer mensuel à la charge du locataire

Baux Commerciaux et professionnels

30% HT du loyer annuel à la charge du preneur